

SEANCE DU 2 MARS 2021

NOMBRE DE MEMBRES

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN EXERCICE : 11
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11
QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION (AU VOTE) : 11

Date de la convocation : 23 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le deux mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TISSIER Alain, Maire.

Il a été décidé que cette séance se tiendra à huis-clos.

Présents :

Mr TISSIER Alain - Mr GAUGRY Dominique - Mr THIBAUT Jean-Claude - Mr MAURICEAU Christophe - Mme PIVOTEAU Claire - Mr POURCHASSE Daniel - Mme MARAIS-GUINIO Hélène - Mr ETIENNE Jean Claude - Mr BROSSARD Aurélien - Mme GUIGNARD Muriel - Mme THENOT Jeannine.

Mr BROSSARD Aurélien a été élu secrétaire.

OBJET : Avis sur enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique en vue d'exploiter le parc éolien « Le Champ des Vignes » sur le territoire de la commune de FONTENAY.

Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal de bien vouloir étudier le dossier d'enquête publique relatif à la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la Société d'exploitation du parc éolien (SEPE) du Champ des Vignes pour l'exploitation d'un parc éolien « Le Champ des Vignes » sur le territoire de la commune de FONTENAY.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et après vote :

11 votants : 2 Abstentions, 2 Contre et 7 Pour.

- donne un avis favorable sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique en vue d'exploiter le parc éolien « Le Champ des Vignes » sur le territoire de la commune de FONTENAY.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en Mairie, le 2 mars 2021.

Acte rendu exécutoire
Reçu à la Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le
LE MAIRE

LE MAIRE

